

Tarification des badges

Toute fabrication d'un Titre de Circulation Aéroportuaire (TCA) fait l'objet d'une facturation.

Grille tarifaire au 01/09/2020 :

TCA (Obligatoire)	40 € HT
-------------------	---------

Les factures seront émises mensuellement, règlement à 45 jours nets date de facturation.

La facturation des TCA s'appliquera pour les cas suivants :

- une nouvelle demande de TCA
- un renouvellement de TCA (fin de validité, détérioration volontaire...)

NB : Pour tout dysfonctionnement hors mauvaise utilisation, la fabrication du duplicata est gratuite sur restitution obligatoire et immédiate du TCA à remplacer.